

# Une décharge nucléaire polluée au plutonium

**Des traces de contamination radioactive ont été découvertes, à Saint-Aubin, dans l'Essonne, sur un terrain du Commissariat à l'énergie atomique. Celui-ci se voit à nouveau mis en cause, après l'affaire de la décharge du Bouchet en septembre dans le même département.**



**La décharge de Saint-Aubin.** Le CEA affirme qu'il n'y a pas de danger pour la population.

**U**n peu de plutonium, ça ne peut pas faire de mal. C'est du moins ce qu'affirme le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), après la découverte de traces de contamination radioactive sur un terrain lui appartenant, à Saint-Aubin, dans l'Essonne, en banlieue parisienne. Une vaste friche entourée de grillages, à l'ombre du Centre d'études nucléaires de Saclay et dont les clôtures longent un centre aéré pour les enfants du CNRS. C'est là que deux journalistes du *Parisien* ont prélevé quelques kilos de terre polluée. Les analyses, réalisées d'abord par le laboratoire de la CRII-RAD, organisme indépendant, puis par les spécialistes de l'université de Brême,

en Allemagne, ont révélé la présence de plusieurs éléments radioactifs, donnant au total une activité de 3300 becquerels (Bq) par kg de terre.

« Un sol ordinaire dépasse rarement 0,05 Bq, explique la responsable de la CRII-RAD, Michèle Rivasi. Sauf à La Hague, qui atteint 2,5 Bq, et à Marcoule, avec 15 Bq. » Plus grave, une bonne partie de cette activité provient du plutonium, élément inexistant à l'état naturel, connu pour sa haute toxicité et provenant des réactions nucléaires au sein d'un réacteur ou lors d'une explosion. « Nous avons trouvé plus de 2000 Bq de plutonium par kg sur l'échantillon de Saint-Aubin », explique Mathias Rintelten, responsable du laboratoire allemand. Ce dont le CEA ne fait d'ailleurs pas mystère. « Il y a effectivement des traces de plutonium, explique Robert Lallemand, inspecteur général du CEA. Elles proviennent de fuites ayant affecté des blocs de béton entreposés sur le site dans les années 70. Ces blocs renfermaient des déchets provenant de l'étude de combustibles irradiés dans les laboratoires du centre de Saclay. Mais les teneurs restent largement au-dessous des normes. »

Pour se rassurer, en effet, le CEA a fait appel à un texte datant de 1966 et ré-affirme « avec force qu'il n'existe rien dans la terre de Saint-Aubin qui mette le moins du monde en danger la population ». Pas d'accord, Michèle Rivasi s'appuie sur l'avis paru au Journal officiel du 6 juin 1970. « L'activité globale d'un déchet contenant des éléments tels que le plutonium ne doit pas dépasser 3700 Bq, rappelle-t-elle ; chiffre sans doute largement dépassé à Saint-Aubin, où l'activité d'un seul kilo de terre est à 3300 Bq. » Pour la CRII-RAD, le site devrait être immédiatement isolé, compte-tenu du danger pour les populations, et faire l'objet d'investigations. La dose annuelle retenue par la réglementation européenne de 1980 pour le plutonium fixe la limite à 20 Bq pour l'inhalation. En revanche, le plutonium ne se fixant que difficilement dans le système di-

gestif, la limite d'ingestion est placée à 20000 Bq.

En marge de cette bataille de chiffres, les résultats des analyses soulèvent une autre question. Alors que le CEA affirme avoir évacué tous les déchets depuis 1979, la présence d'un élément radioactif particulier, l'europium, fait dire aux spécialistes de la CRII-RAD qu'« il y a eu un nouvel apport de déchets il y a une dizaine d'années ». En toute illégalité. « Car, au-delà du problème du risque, précise un ancien responsable du CEA, c'est plutôt du respect de la réglementation qu'il s'agit. Mais, dans le domaine de la radioprotection, on ne peut pas dire que le CEA ait jamais donné l'exemple. »

Déjà, au début du mois de septembre, l'affaire de la décharge nucléaire du Bouchet, également dans l'Essonne (*Liberation* du 6/9/90), avait mis en évidence une certaine légèreté du CEA dans la gestion de ses déchets. Une impression confirmée par le dossier de Saint-Aubin.

Les réactions ne se sont d'ailleurs pas fait attendre. Les Verts de l'Ile-de-France réclament « la dissolution du CEA et du Service central de protection contre les rayonnements ionisants (SCPRI) », dirigé par le professeur Pellerin, ainsi que « la création d'un organisme de contrôle indépendant ». Le ministère de l'Environnement annonce, de son côté, la mise en place d'une commission de contrôle des dépôts de déchets du CEA. Marie-Noëlle Lienemann, députée socialiste de l'Essonne, vient d'écrire à Michel Rocard, s'étonnant dans sa missive des « lenteurs et des silences du gouvernement concernant la politique nucléaire et, singulièrement, les problèmes de sécurité et de sûreté ». Elle réclame également, tout comme le sénateur socialiste Jean-Luc Mélenchon, l'examen d'un projet de loi visant à créer une Haute Autorité du nucléaire. En attendant, le CEA reste chargé d'étudier les différentes options du stockage des déchets à haute activité des centrales nucléaires françaises. Jusqu'à quand ?

Guy BENHAMOU